



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : services centraux

Question écrite n° 12467

Texte de la question

M Michel Sapin appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les conséquences du rythme actuel de construction des autoroutes qui est passé de 100 km à 300 km. Il semble en effet que la direction des routes rencontre et rencontrera de plus en plus de difficultés pour mener à bien les études techniques relevant de sa responsabilité des lors que dans le même temps des ingénieurs non titulaires spécialistes quittent les services d'études. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour permettre à cette direction d'assurer sa mission dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour tenir compte de l'augmentation du plan de charge de la direction des routes, ses moyens en effectifs de catégorie A ont été renforcés de dix emplois entre 1987 et 1989 (+ 10,5 p 100). Ce renforcement du potentiel d'étude s'est traduit par la mise en place de six emplois nouveaux d'ingénieurs titulaires et de quatre emplois de non-titulaires par des spécialistes et par la transformation d'un poste d'administratif en ingénieur. Dans ce contexte, le départ de certains spécialistes non titulaires ne résulte que des flux normaux de gestion de carrière des agents, la direction du personnel s'attachant à réduire au maximum le taux et le temps de vacance. Il est par ailleurs à noter que pour satisfaire les besoins prioritaires générés par l'accroissement des tâches liées au programme des grands chantiers, des renforcements en effectif ont, parallèlement, été mis en œuvre dans les autres services du ministère concerné.

Données clés

Auteur : [M. Sapin Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12467

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1993